

# REUNION DU JEUDI 11 JUIN 2015

**Convocation** du 5 juin 2015

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu des réunions du 7 mai et 3 juin 2015.
2. Proposition de Décision Modificative de crédits n° 1 du budget de l'Eau.
3. Proposition d'approbation du compte rendu annuel 2014 de l'activité de la concession de Gaz Naturel.
4. Proposition d'approbation du rapport du service de l'Eau 2014.
5. Proposition de validation du compte rendu d'activité du service d'assainissement délégué à la Lyonnaise des eaux 2014.
6. Proposition d'approbation du rapport annuel 2014 du Service d'Assainissement.
7. Vote des tarifs des services de l'Eau au 1<sup>er</sup> août 2015.
8. Vote des tarifs des services de l'Assainissement au 1<sup>er</sup> août 2015.
9. Proposition d'acquisition de parcelle.
10. Proposition de vente du terrain Rue du 13 août 1944.
11. Affaires diverses

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, C.LOISEAU, C.BARBIER, C.DEGUIL, C.LORENTZ, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : P.COLMAN par M.DELARUE, E.DENIAU par G.LEGRAND, V.GOUEFFON par JC.BOUDIN, I.PROSSER par C.BARBIER, C.BURGOT par N.MATHURIN, JC.MALFOY par B.TARRON.

Absents excusés : P.LABRUNE, P.THAUREAUX DE LEVARE

Secrétaire de séance : M DELARUE.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition de décision Modificative n° 1 sur le budget Assainissement
- Proposition de subvention à l'Union des Parachutistes de France
- Proposition de recours contre le projet de ferme éolienne de NEUVILLE AUX BOIS

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### Décision Modificative n° 1 - Budget du service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer certains ajustements sur la section d'investissement du budget du service de l'eau.

Section Investissement	Dépenses
1641 - Emprunt en Euros	9 178,00 €
2156 - Opération 10 Forage Matériel et Installation	-9 178,00 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>

## **Décision Modificative n ° 1 - Budget du service Assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer certains ajustements sur le budget du service Assainissement.

<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
706129 - Reversement de la redevance modernisation des réseaux de collecte	-3 500,00 €	
023	3 500,00 €	
<b>Section Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
021		3 500,00 €
211 - Terrain	3 434,15 €	
2156 - Opération 12 : Extension de réseau route de Marcilly	65,85 €	
<b>Total</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>

### **Adoption du compte rendu d'activité 2014 de la concession de Gaz GRDF**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel d'activité de la concession de gaz de l'exercice 2014 établi par GRDF. Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce rapport et charge Monsieur le Maire de mettre à disposition du public le rapport.

### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service de l'Eau - Exercice 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau de la Commune. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte ce rapport et décide de le mettre en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

### **Adoption du rapport annuel 2014 de l'Assainissement établi par le délégataire**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel du service public d'assainissement de l'exercice 2014 établi par le délégataire, la Lyonnaise des Eaux. Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce rapport et charge Monsieur le Maire de mettre à disposition du public le rapport.

### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service d'assainissement - Exercice 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'assainissement de la Commune. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte ce rapport et décide de le mettre en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

### **Tarifs 2015-2016 - Service de l'Eau**

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de réactualisation des différents tarifs du Service de l'Eau. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de réviser les tarifs **à compter du 1<sup>er</sup> août 2015**, et fixe le prix du m<sup>3</sup> d'eau à 1,09 € H.T.

### **Redevance Assainissement - Année 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition du tarif de la part communale de la redevance Assainissement pour l'année à venir. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe le prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie à 0,91 € H.T. à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

### **Acquisition d'une parcelle appartenant aux Consorts SALLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les Consorts SALLES proposent de vendre une parcelle située devant le n° 24 rue de Marcilly, cadastrée ZN 106, d'une surface de 48 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir cette parcelle afin de permettre de compléter l'accès public aux terrains situés à l'extrémité de l'actuelle voie privée desservant les n° 22 et 24 rue de Marcilly et rappelle que l'acquisition de la parcelle contiguë a déjà fait l'objet d'un accord de la part du Conseil en 1994.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir ladite parcelle ZN 106 d'une superficie de 48 m<sup>2</sup>, accepte le prix d'achat de ce terrain au prix forfaitaire de 100 €, auquel il y aura lieu d'ajouter les frais d'acte notarié, et autorise Monsieur le Maire, ou un de ses adjoints, à signer tous les actes relatifs à cette transaction et notamment auprès de Maître DOUVIN, notaire à Neuville aux Bois.

### **Subvention pour la participation à la cérémonie du 13 août**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association PATHFINDER PARACHUTE GROUP EUROP, représentée par Monsieur TAILLEFER, propose, dans le cadre de la cérémonie commémorative du 13 août, de faire effectuer des sauts en parachute par ses membres.

Monsieur le Maire indique que les frais liés à cette opération (avion, assurances, etc...) seront pris en charge par les parachutistes, membres de l'Association. Conscient du coût de cette participation, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 300 € à l'Association PATHFINDER PARACHUTE GROUP EUROP pour cette participation.

### **Ferme éolienne de NEUVILLE AUX BOIS - Recours en annulation**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de reprendre une délibération pour exercer les recours contre le projet d'implantation d'une ferme éolienne sur la Commune de NEUVILLE AUX BOIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à former un recours en annulation contre d'une part,

l'arrêté du 7 novembre 2014 par lequel Monsieur le Préfet de la Région Centre a délivré à la société ferme éolienne de Neuville aux Bois une autorisation d'exploiter cinq éoliennes et deux postes de livraison sur le territoire de la Commune de NEUVILLE AUX BOIS,

d'autre part,

l'arrêté du 20 novembre 2014 par lequel Monsieur le Préfet de la Région Centre a délivré à la société ferme Eolienne de Neuville aux Bois un permis de construire cinq éoliennes et deux postes de livraison sur le territoire de la Commune de NEUVILLE AUX BOIS.

**Affaires diverses :**

- La réunion de présentation de l'audit énergétique du gymnase aura lieu le 7 juillet à 18 H 30 à la salle du gymnase.
- Nexity organise une porte ouverte le mardi 16 juin à 11 H 30 sur le site des Tirelles.
- Il est signalé que des enfants ont été aperçus sur le toit du restaurant scolaire.
- La cérémonie du 18 juin est fixée à 18 H 30 au cimetière.
- Samedi 20 juin, une fête de la musique est organisée au centre de secours de CHILLEURS.
- Le Gala de danse aura lieu le dimanche 14 juin à NIBELLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 <sup>er</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 <sup>ème</sup> adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 <sup>ème</sup> adjoint  Absente
M. LABRUNE Philippe,  Absent	M.GOUEFFON Vincent,  Absent	M. MALFOY Jean-Claude	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	
M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe,  Absent	Mme DEGUIL Catherine,	Mme PROSSER Isabelle,  Absente	Mme LORENTZ Caroline,	M. DELARUE Mickaël,	
Mme BURGOT Christelle,  Absente	Mme LE GOVIC Karine,	M.BOUDIN Sébastien,			